Image not found or type unknown

Devis et travaux en retard

Fiche pratique publié le **02/05/2013**, vu **833 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les travaux que vous avez demandé commencent à prendre du retard sur les prévisdions du devis . De quels recours disposez-vous vis-à-vis du professionnel ?

Le devis contient une date limite d'exécution des travaux

Si cette date est dépassée de plus de sept jours, vous pouvez mettre en demeure le professionnel de s'exécuter, dénoncer le contrat ou demander des dommages et intérêts.

Le devis ne contient pas de date limite d'exécution des travaux

Le professionnel doit s'exécuter dans un "délai raisonnable", sinon vous pourrez le mettre en demeure et lui demander des dommages et intérêts.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/recours_retard_travaux.jsp

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés